



Les membres de la section running peuvent bénéficier de la salle de sport de l'immeuble Quai Ouest (RDJ) pour se changer, s'étirer et se doucher. Les horaires d'accessibilité de cette salle de sport sont :

- Tous les jours (lundi à vendredi) de 8h à 9h et de 17h30 à 20h
- Les lundis, mercredis et vendredis de 12h à 14h

Les membres de la section running situés à La Défense peuvent bénéficier d'un abonnement aux vestiaires des installations sportives de l'île de Puteaux. L'AS9C prend en charge ces abonnements (pour 5 personnes minimum).

Les frais liés aux compétitions de running (courses sur routes, bike&run, raids multisports, courses natures, courses de montagne, trails et ultras) sont pris en charge par l'AS9C, uniquement sur présentation de justificatifs (reçus) et de la manière suivante :

- L'inscription (dossard)
  - Subvention de 100% pour les courses entre 0 et 20€
  - Subvention de 20€ pour les courses entre 20€ et 40€
  - Subvention de 50% pour les courses supérieures à 40€
- Les grands déplacements
  - 50% de subvention sur les trajets (train, location de voiture, bus, essence) et sur l'hébergement (hôtel, camping, chambre d'hôtes, gîte rural), sur accord préalable du bureau de l'AS9C

Afin de permettre aux membres de la section running de participer aux championnats de France d'athlétisme (10km, semi marathon, marathon, 100km, 24h, EKIDEN et course de montagne), l'AS9C est affiliée en tant que club d'athlétisme à la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).

Un minimum de 3 licences de type « encadrement » et 3 licences de type « compétition » sont à pourvoir chaque année (de septembre à septembre).

- Les 3 Licences « encadrement » ne permettent pas la pratique des compétitions de courses à pieds et sont attribuées aux membres du bureau de l'AS9C.
- Les 3 licences « compétition » sont attribuées à 3 membres méritants de la section running, désignés par les responsables de la section et qui présentent les meilleures chances de participer aux championnats de France de la FFA.

Les autres membres de la section running peuvent prendre également une licence FFA à l'AS9C mais doivent payer 50% de la cotisation, les 50% restants étant pris en charge par l'AS9C.

En cas de participation à un championnat de France de la FFA, l'AS9C prend en charge la totalité de la cotisation de la licence, en remboursant le cas échéant les 50% déjà payés par les coureurs.